



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien 🔀

	Cadre réservé à l'autorité cha	rgée de l'examen au cas par cas
	Date de réception :21/07/2023	
	N° d'enregistrement : F09323P0225	
1	Intitulé du projet	
	Réalisation de travaux d'amélioration de pistes de ski et	complément de neige de culture
2	Identification du (ou des) maître(s) d'	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
	Identification du (ou des) maître(s) d' Personne physique	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
		Ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s) Prénom(s)
2.1	Personne physique Nom	
2.1	Personne physique	
2.1	Personne physique Nom	
2.1	Personne physique Nom Personne morale	Prénom(s)
2.1	Personne physique Nom Personne morale Dénomination	Prénom(s) Raison sociale
2.1	Personne physique Nom Personne morale Dénomination Syndicat mixte de la station de Roubion	Prénom(s) Raison sociale Syndicat mixte de la station de Roubion
2.1	Personne physique Nom Personne morale Dénomination Syndicat mixte de la station de Roubion N° SIRET	Prénom(s) Raison sociale Syndicat mixte de la station de Roubion Type de société (SA, SCI)
	Personne physique Nom Personne morale Dénomination Syndicat mixte de la station de Roubion N° SIRET 2 5 0 6 0 2 0 3 4 0 0 0 1 0	Prénom(s) Raison sociale Syndicat mixte de la station de Roubion Type de société (SA, SCI) Etablissement public syndicat mixte
2.1	Personne physique Nom Personne morale Dénomination Syndicat mixte de la station de Roubion N° SIRET 2 5 0 6 0 2 0 3 4 0 0 0 1 0 Représentant de la personne morale : Madame	Prénom(s) Raison sociale Syndicat mixte de la station de Roubion Type de société (SA, SCI) Etablissement public syndicat mixte Monsieur

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3	Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article
	R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant
	du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
43. Pistes de ski, remontées mécaniques et aménagements associés.	 b) Pistes de ski d'une superficie inférieure à 4 hectares hors site vierge. c) Installations et aménagements associés permettant d'enneiger une superficie inférieure à 4 hectares hors site vierge.

3.1	Le projet fait-il l'objet d'un exam	en au cas par	r cas dans le	cadre du	dispositif	prévu	aux
l et	: II de l'article R.122-2-1 du code d	e l'environne	ment ? (clau	se-filet)?			

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Suite à la réalisation d'une retenue collinaire sur le domaine skiable de Roubion, le Syndicat Mixte de la station de Roubion souhaite enneiger la piste Frascietta sur sa totalité pour avoir une piste de ski enneigée de niveau débutant tout le long du télésiège des Buisses. La ressource en eau utilisée pour alimenter les enneigeurs provient de la retenue collinaire, d'une capacité de 17000 m3 et alimentée par la surverse du réseau d'eau potable de la commune. Le Syndicat Mixte de la station de Roubion souhaite en même temps reprofiler la piste de ski existante pour corriger le dévers et économiser sa consommation d'eau pour la production de neige de culture.

4.2 Objectifs du projet

Une première piste de ski a déjà été enneigée avec la construction de la retenue collinaire pour desservir de le télésiège des Buisses, cependant le tronçon de piste enneigé en amont est une piste de difficulté rouge, et le tronçon de piste enneigé en aval est une piste de difficulté bleue, ce qui ne permet pas un retour sécurisé des skieurs débutants.

L'enneigement de la piste bleue Frascietta sur sa partie amont permettra d'enneiger une piste bleue sur toute la longueur du télésiège des Buisses.

Le reprofilage de la piste de ski pour corriger le dévers permettra d'économiser la consommation d'eau pour la production de neige de culture.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Avant les terrassements, la terre végétale du site sera décapée sur l'emprise des déblais et des remblais. Elle sera stockée afin d'être réutilisée à la fin des travaux, comme support de développement pour les semences utilisées. Les déblais seront exécutés mécaniquement. Les talus seront limités à 3H/2V.

En terrain de toute nature, les fonds de fouille seront parfaitement arasés aux différents niveaux demandés. Sur les zones correspondantes le sol sera préparé pour recevoir les remblais. Avant mise en remblais, une banquette destinée à asseoir le remblai sera réalisée.

Un soin tout particulier sera apporté à la mise en place de ces remblais, pour éviter les glissements de terrain potentiels.

La couche de terre végétale sera répandue avec une finition différente pour les talus et les pistes.

L'ensemble des zones terrassées y compris talus feront l'objet d'un enherbement.

Le réseau neige de culture comprend :

- · La réalisation d'une tranchée,
- La fourniture et mise en place d'une canalisation d'eau en acier,
- La fourniture et mise en place d'une canalisation d'air,
- La fourniture et mise en place de 3 fourreaux PVC DN110,
- Le tirage de câbles électriques dans les fourreaux pour l'alimentation et le pilotage des enneigeurs,
- La fourniture et pose de regards béton 1.20 x 1.20 m pour mise en place des enneigeurs,
- La fourniture et mise en place d'enneigeurs de type perche,
- · Le remblaiement de la tranchée.
- L'enherbement de la tranchées et traces de circulation des engins.

4.3.2	Dans	sa	phase	d'ex	ploitatio	n et	de	demant	telem	ent

e de ski			

\mathbf{i}	La décision	de l'autorité	chargée de	l'examen au	cas par cas	s devra être	jointe au(x)	dossier(s)	d'autorisation(s).
--------------	-------------	---------------	------------	-------------	-------------	--------------	--------------	------------	--------------------

- Cas par cas
- Déclaration Préalable

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Décapage (emprise du projet) Déblais Remblais Surface enneigée (longueur 845ml / largeur 15m) Nombre d'enneigeurs	1,56 Ha 5250 m³ 5250 m³ 1,27 Ha 8 unités

4.6	Local	isation	du i	oroi	et
T. U	Local	13acioii	u u		-

4.6	Localisation du projet							
	Adresse et commune d'implantation							
	Numéro : Voie :							
	Lieu-dit:							
	Localité : ROUBION							
	Code postal : 0 6 4 2 0 BP : Cedex :							
	Coordonées géographiques ^[1]							
	Long.: ° ' Lat.: ° Lat.: ° "							
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement							
	Point de départ : Long. : 0 7 ° 0 1 , 4 4 " 7 Lat. : 4 4 ° 0 4 , 1 9 "							
	Point de d'arrivée : Long. : 0 7 ° 0 1 , 5 8 " 6 Lat. : 4 4 ° 0 4 , 3 4 " 7							
	Communes traversées :							
	ROUBION - SECTION G - Parcelle N°299 / 307							
	Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :							
	PLUm - Zonage Ns							
	i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.							
4.7	S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?							
	☑ Oui ☐ Non							
	4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?							
	□ Oui ☑ Non							

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

	4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».						
5	Sensibilité environne	emer	ntale	e de la zone d'implantation envisagée			
servi chaq	fin de réunir les informations néc ces instructeurs, et vous référer ue direction régionale.	essair notam	es pou ment à	r remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de			
				ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.			
	Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?			
	Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	V		ZNIEFF DE TYPE 2 LAUVET D'ILONSE - TÊTE DE PÉRAIL			
	En zone de montagne ?	V					
	Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		V				
	Sur le territoire d'une commune littorale ?		V				
	Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		V				

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		V	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		V	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		v	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques		V	
technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		V	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		V	
Dans une zone de répartition des eaux ?		V	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		V	
Dans un site inscrit ?	V		En limite du périmètre de protection au titre des abords du monument historique (AC1) du site inscrit : Site archéologique de la Tournerie (identifiant MH I5CDDO, arrêté préfectoral le 2020-10-15).

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		V	SITE NATURA 2000 FR9301556 Massif du Lauvet d'Ilonse et des Quatre Cantons - Dome de Barrot - Gorges du Cians Distance 300m
D'un site classé ?		V	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		V	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		V	
Resso	Est-il excédentaire en matériaux ?		V	
	Est-il déficitaire en matériaux ?		V	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol?		V	

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	V		
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		V	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		V	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		V	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		V	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		V	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		V	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		V	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?		V		
	Est-il source de bruit ?		V		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		~		
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?		V		
Nuis	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		V		
	Engendre-t-il des vibrations ?		V		
	Est-il concerné par des vibrations ?		V		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		V		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		V		
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		V		
	Engendre-t-il des rejets liquides ?		V		
	Si oui, dans quel milieu ?		V		

	Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Émissions	Engendre-t-il des effluents ?		V	
	Émis	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		V	
	Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		Y	
	Patrimoii de vie/Pc	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		V	
d'au	rtres p	rojets existants ou			au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec ; ?

	ure transfrontière ?
	□ Oui ☑ Non Si oui, décrivez lesquelles :
	Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des idences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
	Voir notice environnementale jointe.
reto l'en étu	Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être enues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur avironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de ciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).
	Voir notice environnementale jointe.

7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la nature du projet, de sa localisation et de sa faible ampleur, mais aussi des mesures d'évitement ainsi que des mesures de réduction des impacts prévues, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale et qu'il devrait en être dispensé.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	~
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	~
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	~
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	~
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	V
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	V

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		- 🗀
2		
3		
4		0
5		

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Nom BRUNO	
Prénom Philip	
Qualité du signataire President du Syndrest Mirel Es	IFA ST
A Roussian	5
Fait le 2 1 0 2 2 3	Signature du (des) demandeur(s)